

RCS : MONT DE MARSAN

Code greffe : 4002

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONT DE MARSAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00135

Numéro SIREN : 810 669 937

Nom ou dénomination : ...COTE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 20/03/2018 sous le numéro de dépôt 3146

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONT DE MARSAN

7 place Francis Planté- BP 257  
40005 MONT DE MARSAN CEDEX  
Tél: 05.58.46.60.70  
mail:accueil@greffe-tc-montdemarsan.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

FIDUCIAL SOFIRAL  
19 route DE MONTFORT  
40100 Dax

V/REF :  
N/REF : 2015 B 135 / 2018-A-3146

Le greffier du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan certifie qu'il a reçu le 20/03/2018, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 15/03/2018  
- Changement de forme juridique - SARL en SAS

Concernant la société

...COTE OUEST  
Société à responsabilité limitée  
Clos de Mestade  
40800 Aire sur l'Adour

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-3146 le 20/03/2018  
R.C.S. MONT DE MARSAN 810 669 937 (2015 B 135)

Fait à MONT DE MARSAN le 20/03/2018,  
LE GREFFIER



LABOURDETTE Vincent

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de PAU

**SARL "COTE OUEST"**

*Clos de Mestade*

**40800 – AIRE SUR ADOUR**

**SARL AU CAPITAL DE 25 000 Euros**

**RCS MONT DE MARSAN 810 669 937**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION  
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE**

**TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE**

**"COTE OUEST" EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE "COTE OUEST" EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

Aux associés,

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation, désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision des associés en date du 09 Mars 2018, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions du 3<sup>ème</sup> alinéa de l'article R. 224-3 du Code de Commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

### DESCRIPTION DE L'OPERATION PROJETEE

La Société "COTE OUEST" est une Société à Responsabilité Limitée au capital de 25 000 Euros, dont le siège social est situé à AIRE SUR ADOUR (40800) Clos de Mestadé, et dont l'objet social consiste au transport public de voyageurs en France et à l'étranger avec des véhicules de plus de neuf places.

Le motif qui justifie cette proposition de transformation est de permettre d'organiser et d'adapter le fonctionnement et la structure juridique de l'entreprise aux réalités économiques modernes, la Société par Actions Simplifiée offrant une plus grande flexibilité et souplesse d'organisation, de fonctionnement, de développement et d'évolution que la structure actuelle SARL.

### APPRECIATION DE LA SITUATION JURIDIQUE ET FINANCIERE DE LA SARL

Les conditions de validité requises par la nouvelle forme de Société qui vous est proposée sont satisfaites, à savoir :

- > le montant du capital s'élève à 25 000 Euros et est supérieur au montant minimum exigé par la Loi le jour de la transformation,
- > le nombre d'associés est de 3,
- > les conditions de capacité requises par la Loi sur la personne associée sont remplies,
- > l'activité de votre Société n'est pas interdite sous la forme juridique qui vous est proposée.

485 route de Bendouys - 40180 HEUGAS  
Tél. : 05.58.57.44.56 – Tél portable : 06.81.15.24.31  
E-mail : v.labourdette@orange.fr

## MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

## MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

J'ai effectué mes travaux selon les normes applicables en France et mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis l'établissement de la situation comptable en date du 13 Mars 2018, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, j'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession. A ma connaissance, aucun élément significatif n'est intervenu depuis l'établissement de la situation comptable en date du 13 Mars 2018 qui soit de nature à modifier de manière substantielle votre actif net social.

Je n'ai reçu du dirigeant aucune information à ce sujet et mes contrôles limités ne m'ont pas permis d'en déceler.

Je me suis assuré que les événements intervenus depuis la date d'arrêté des comptes, soit le 13 Mars 2018, n'étaient pas de nature à compromettre l'opération de transformation.

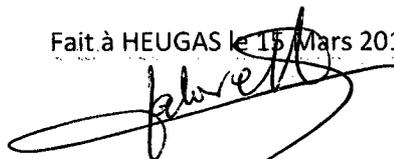
## CONCLUSION

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers.

Fait à HEUGAS le 15 Mars 2018



**Vincent LABOURDETTE**

Commissaire à la transformation

485 route de Bendoys - 40180 HEUGAS

Tél. : 05.58.57.44.56 – Tél portable : 06.81.15.24.31

E-mail : v.labourdette@orange.fr